

(Sleeve)

Goal™ 2XL Herbicide

Concentré Émulsifiable
Restrict

Principe Actif: Oxyfluorfen240 g/L

N° D'HOMOLOGATION. 24913 LOU SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER  **POISON**

DANGER IRRITANT CUTANÉ
DANGER IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 10 L

Nufarm Agriculture Inc
5101- 333, 96th Avenue NE
Calgary, AB T3K 0S3
Canada
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Goal est une marque déposée de NutriChem Co, LTD et utilisée sous licence exclusive par Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Ce produit cause des lésions oculaires et des irritations de la peau.

- Pendant le mélange, le chargement, le nettoyage ou les réparations, porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison sur une chemise à manches longues et un pantalon long, des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un tablier résistant aux produits chimiques. Les personnes qui appliquent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison sur une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques.
- Ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement du brocoli, du chou, du chou-fleur, des espèces *Populus* (et leurs hybrides) ou des conifères, dans les 24 heures pour les framboises ou les fraises, et dans les 48 heures pour les oignons secs. Pour les échalotes de bulbes secs, ne pas entrer ou laisser entrer dans les zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 6 jours pour les activités de désherbage manuel et dépiçage; une 12 heures REI est nécessaire pour toutes les autres activités.
- Enlever l'équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver les mains (ou toute autre partie du corps qui est entrée en contact avec le produit) au savon et à l'eau et mettre des vêtements propres.
- Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés.
- Enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection personnelle si le pesticide entre en contact avec la peau à travers les vêtements contaminés ou à cause d'un déversement. Ensuite, bien laver la peau et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Bien se laver les mains et les parties de peau exposée au savon et à l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Éviter de respirer les vapeurs et les bruines de vaporisation ou le contact avec les vêtements.
- Appliquer aux cultures agricoles que lorsqu'il existe un faible risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Contient des distillats de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, les oiseaux et les plantes terrestres. Ce produit est également toxique pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés. Observer les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer au-delà du champ à traiter.

NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides) ou les estuaires/habitats marins. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Garder à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à 0°C.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

2020-1936
2020-06-18

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)

Goal™ 2XL Herbicide

Concentré Émulsifiable
Restrict

Principe Actif: Oxyfluorfen240 g/L

N° D'HOMOLOGATION. 24913 LOU SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER  **POISON**

DANGER IRRITANT CUTANÉ
DANGER IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 10 L

Nufarm Agriculture Inc
5101- 333, 96th Avenue NE
Calgary, AB T3K 0S3
Canada
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Goal est une marque déposée de NutriChem Co, LTD et utilisée sous licence exclusive par Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Ce produit cause des lésions oculaires et des irritations de la peau.

- Pendant le mélange, le chargement, le nettoyage ou les réparations, porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison sur une chemise à manches longues et un pantalon long, des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un tablier résistant aux produits chimiques. Les personnes qui appliquent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison sur une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques.
- Ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement du brocoli, du chou, du chou-fleur, des espèces *Populus* (et leurs hybrides) ou des conifères, dans les 24 heures pour les framboises ou les fraises, et dans les 48 heures pour les oignons secs. Pour les échalotes de bulbes secs, ne pas entrer ou laisser entrer dans les zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 6 jours pour les activités de désherbage manuel et dépiantage; une 12 heures REI est nécessaire pour toutes les autres activités.
- Enlever l'équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver les mains (ou toute autre partie du corps qui est entrée en contact avec le produit) au savon et à l'eau et mettre des vêtements propres.
- Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés.
- Enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection personnelle si le pesticide entre en contact avec la peau à travers les vêtements contaminés ou à cause d'un déversement. Ensuite, bien laver la peau et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Bien se laver les mains et les parties de peau exposée au savon et à l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Éviter de respirer les vapeurs et les bruines de vaporisation ou le contact avec les vêtements.
- Appliquer aux cultures agricoles que lorsqu'il existe un faible risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Contient des distillats de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, les oiseaux et les plantes terrestres. Ce produit est également toxique pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés. Observer les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer au-delà du champ à traiter.

NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides) ou les estuaires/habitats marins. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Garder à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à 0°C.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NATURE DE LA RESTRICTION : L'exposition à ce produit présente des risques pour la santé. Prendre certaines précautions lors de la manipulation afin de réduire l'exposition au minimum. Suivre attentivement toutes les directives et précautions d'utilisation indiquées sur la présente étiquette. Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes agréées par le gouvernement, là où c'est requis, pour application de produits antiparasitaires.

**USAGES RESTREINTS
INFORMATION GÉNÉRALE**

L'herbicide Goal 2XL est un herbicide sélectif utilisé pour supprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS APPLIQUER SUR DES SOLS SABLONNEUX

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS effectuer de traitement pendant les périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). NE PAS effectuer d'application excessive sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS contaminer les habitats aquatiques au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou les contenants.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

SUPPRESSION DES TIGES FRUCTIFÈRES DE L'ANNÉE DES FRAMBOISIERS (UNIQUEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Mode d'application

Appliquer l'herbicide Goal 2XL à raison de 1,0 à 2,0 litres par hectare sur les tiges fructifères de l'année lorsqu'elles atteignent 10 à 15 centimètres. Utiliser le taux plus élevé si la majorité des tiges fructifères de l'année atteint la hauteur maximum de 15 centimètres ou si une période de chaleur et de sécheresse a précédé l'application. N'appliquer qu'une seule fois par saison. Il est recommandé d'ajouter 2,5 litres de Companion (ou d'un agent tensioactif équivalent) pour 1000 litres de solution à pulvériser.

†Les dosages indiqués correspondent à une application généralisée. Pour les applications en bandes (un mètre de large), diminuer la quantité d'herbicide Goal 2XL nécessaire pour un hectare en suivant cette formule :

Largeur de bande

Largeur de rang X Taux généralisé = Quantité nécessaire par hectare

† pour une application en bande d'un mètre

Appliquer l'herbicide Goal 2XL aux tiges fructifères de l'année des framboisiers à raison de 500 litres d'eau par hectare. Ne traiter que les 15 derniers centimètres des tiges fructifères afin d'atténuer les dommages aux cultures par contact avec le produit pulvérisé. Appliquer l'herbicide Goal 2XL au moyen d'un pulvérisateur porté à faible pression (200 à 400 kPa). Veiller à ce que la rampe d'aspersion soit à la hauteur minimale admissible selon les recommandations du fabricant. L'emploi d'écrans de réduction de la dérive est recommandé. Mettre soigneusement au point le matériel de pulvérisation avant chaque utilisation.

NE PAS pulvériser l'herbicide Goal 2XL sur les cultures de framboises lorsque les vents soufflent à plus de 8 km/h.

L'herbicide Goal 2XL réprime temporairement la croissance hâtive des tiges fructifères de l'année des framboisiers. Il peut arriver qu'après l'application de l'herbicide Goal 2XL, les feuilles des tiges fructifères de l'année présentent des tâches ou qu'elles se crispent ou se flétrissent. Ces altérations n'affectent pas la santé des framboisiers ni leur rendement. Les feuilles des tiges fructifères de l'année qui reçoivent directement ou indirectement (dérive) le jet de pulvérisation seront blessées. Ne pas employer l'herbicide Goal 2XL sur les plantations de framboisiers affaiblis ou stressés par la température, la maladie, les fertilisants, les insectes, les pesticides, la sécheresse ou l'excès d'humidité car la croissance des tiges fructifères de l'année peut être insuffisante pour produire des fruits l'année suivante.

Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL à moins de 50 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI – BLEUETS EN CORYMBE

Pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que pour la violette des champs et l'oxalide.

Appliquer l'herbicide Goal 2XL à un taux de 1 litre par hectare à pulvériser. Ce produit est appliqué en bandes de chaque côté des rangées de bleuets en corymbe. Pour les applications en bandes, réduire le taux selon la formule suivante :

Largeur de bande

Largeur de rang X taux généralisé = Quantité nécessaire par hectare

Période d'application : Appliquer en postlevée par pulvérisation dirigée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles et qu'elles sont en croissance active.

Ne pas pulvériser directement les cultures. Appliquer l'équivalent de 500 litres d'eau par hectare. N'effectuer qu'une application terrestre par année. Le délai d'attente avant la récolte : 50 jours.

Bien mélangé l'herbicide Goal 2XL avec de l'eau propre à la concentration recommandée et appliquer à 275 kPa dans 500 litres d'eau par hectare. Une forte pluie ou une forte irrigation immédiatement après l'application sur des mauvaises herbes émergées peut réduire l'efficacité.

2020-1936
2020-06-18

Se référer à l'étiquette de l'herbicide concentré émulsifiable Goal XL pour des détails et directives supplémentaires.

MODE D'EMPLOI – FRAISES

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette plus la violette des champs et la petite oseille. Appliquer l'herbicide Goal 2XL à raison de 1,0 litre par hectare dans 500 L de solution de pulvérisation/ha. Appliquer avant le paillage sur les plants en dormance. Une seule application par voie terrestre par année. Délai d'attente avant récolte : 150 jours.

MODE D'EMPLOI – CONIFÈRES ÉTABLIS DANS DES CULTURES EN PLEINE-TERRE

L'herbicide Goal 2XL procure une suppression des mauvaises herbes en post levée. Pour assurer une suppression des mauvaises herbes efficace en post levée, appliquer l'herbicide Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles et en croissance active.

Mélanger à fond l'herbicide Goal 2XL avec de l'eau propre à la concentration recommandée et appliquer à 275 kPa dans 200 à 500 litres d'eau par hectare. Une forte pluie ou une forte irrigation immédiatement après l'application sur des mauvaises herbes émergées peut réduire l'efficacité.

L'herbicide Goal 2XL a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. On peut appliquer l'herbicide Goal 2XL sur d'autres essences de conifères non indiquées sur la liste. Cependant, la tolérance de ces dernières aux herbicides, dont l'herbicide Goal 2XL, peut varier. La première fois que l'on utilise l'herbicide Goal 2XL sur des essences de conifères non incluses dans la liste, se limiter à une petite zone pour chaque variété afin de confirmer leur tolérance avant de passer à une pratique généralisée.

Ne pas utiliser d'équipement portatif pour appliquer l'herbicide Goal 2XL sur des conifères cultivés en pleine-terre.

Sapin baumier, sapin Fraser, épinette blanche, et pin blanc Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de conifères en pleine-terre, y compris, le sapin baumier, le sapin Fraser, l'épinette blanche et le pin blanc, appliquer l'herbicide Goal 2XL à un taux de 0,5 - 1 litre de produit par hectare. Appliquer dans 200 à 500 litres d'eau par hectare. Effectuer les applications de l'herbicide Goal 2XL avant le débourrement ou après l'aoûtage (environ six semaines après le débourrement). Une brûlure des aiguilles temporaire peut survenir. Appliquer sur des arbres en santé qui ne souffrent pas de stress. Répéter les traitements au besoin pour supprimer les mauvaises herbes en germination tardive. Ne pas appliquer plus de 2 litres de ce produit par hectare par saison de croissance.

MODE D'EMPLOI – SEMIS DE CONIFÈRES

L'herbicide Goal 2XL procure une suppression des mauvaises herbes en postlevée et une suppression résiduelle en prélevée. Pour assurer une suppression efficace en postlevée, appliquer l'herbicide Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles et en croissance active.

Mélanger à fond l'herbicide Goal 2XL avec de l'eau propre à la concentration recommandée et appliquer à 275 kPa dans 200 à 500 litres d'eau par hectare. De la pluie ou une irrigation par aspersion avec entre 20 à 40 millimètres d'eau après l'application, mais avant l'émergence des mauvaises herbes, améliorera l'incorporation de l'herbicide. Une forte pluie ou une forte irrigation immédiatement après l'application sur des mauvaises herbes émergées peut réduire l'efficacité.

L'herbicide Goal 2XL est plus efficace lorsqu'il est appliqué tôt. Des traitements en prélevée ou tôt en post-levée donneront les meilleurs résultats. En plus des mauvaises herbes indiquées dans les sections

2020-1936
2020-06-18

précédentes de l'étiquette du l'herbicide Goal 2XL, les mauvaises herbes suivantes sont supprimées par l'herbicide Goal 2XL à 1 L/ha appliqué en prélevée ou tôt en post-levée:

Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Oxalide de Dillenius	<i>Oxalis stricta</i>
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>
Pourpier potager	<i>Portulaca oleracea</i>
Séneçon vulgaire	<i>Senecio vulgaris</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Gnaphale des vases	<i>Gnaphalium uliginosum</i>

Pour une suppression tout au long de la saison des mauvaises herbes suivantes, appliquer l'herbicide Goal 2XL deux fois, à huit semaines d'intervalle en juin et en août à 1 – 2 L/ha :

Cardamine oligosperme	<i>Cardamine oligosperma</i>
Cardamine pourpre	<i>Cardamine pennsylvanica</i>
Épilobe de Watson	<i>Epilobium ciliatum</i> ssp. <i>Watsonii</i>
Oxalide	<i>Oxalis stricta</i>

Sagine *Sagina apetala* – réprimée à 2 L/ha.

Deux applications ou plus en postlevée peuvent être nécessaires pour une suppression des mauvaises herbes tout au long de la saison, mais ne pas appliquer plus de 4,0 litres de l'herbicide Goal 2 XL dans une année civile. Puisque l'herbicide Goal 2XL est plus efficace sur les petites mauvaises herbes, il est possible qu'il faille désherber les cultures de pépinières avant l'application pour obtenir une suppression optimale.

PLANTES LIGNEUSES CONIFÉRIENNES

Plusieurs conifères tolèrent les applications d'herbicide Goal 2XL en prélevée et en postlevée. On peut appliquer l'herbicide Goal 2XL sur les espèces suivantes :

Thuya occidental	<i>Thuja occidentalis</i> Ne pas appliquer en prélevée sur les semis de thuya
Douglas taxifolié	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
Mélèze laricin (tamarac)	<i>Larix laricina</i>
Pruche occidentale	<i>Tsuga heterophylla</i>
Genévrier de Chine	<i>Juniperus chinensis</i>
Genévrier horizontal	<i>Juniperus horizontalis</i>
Genévrier des Rocheuses	<i>Juniperus scopularum</i>
Genévrier Sabine	<i>Juniperus sabina</i>
Pin blanc	<i>Pinus strobes</i>
Pin gris	<i>Pinus banksiana</i>
Pin tordu latifolié	<i>Pinus contorta</i>
Pin rouge	<i>Pinus resinosa</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Épinette naine de l'Alberta	<i>Picea glauca</i> var. <i>conica</i>
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>
Épinette du Colorado	<i>Picea pungens</i>
Épinette de Norvège	<i>Picea abies</i>
Épinette rouge	<i>Picea rubens</i>
Épinette de Serbie	<i>Picea omorika</i>
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>

2020-1936
2020-06-18

If commun	<i>Taxus baccata</i>
If hybride (intermédiaire)	<i>Taxus x media</i>
If du Japon	<i>Taxus cuspidate</i>

MOMENT ET MÉTHODE D'APPLICATION EN PRÉLEVÉE

Pour l'établissement de semis de conifères, on peut effectuer une application de l'herbicide Goal 2XL en prélevée après l'ensemencement mais avant l'émergence des conifères. Ne pas appliquer de l'herbicide Goal 2XL sur des semis ensemencés en pleine surface. Appliquer le taux recommandé de l'herbicide Goal 2XL après l'ensemencement mais au moins 5 jours avant l'émergence de conifères. Les applications effectuées dans les 5 jours précédant l'émergence peuvent causer des lésions aux semis de conifères. **NE PAS APPLIQUER EN PRÉLEVÉE SUR LES THUYAS (CÈDRES).**

La sécurité relative aux applications en prélevée et tôt en postlevée peut être rehaussée en ajoutant des fertilisants organiques comme de la tourbe mousseuse dans le sol. Des taux plus élevés de l'herbicide Goal 2XL peuvent être requis pour obtenir une suppression des mauvaises herbes efficace dans les sols à haute teneur en argile.

MOMENT ET MÉTHODE D'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR DES SEMIS

Il faut prendre des précautions avec des semis nouvellement germés. Appliquer le taux recommandé de l'herbicide Goal 2XL sur les semis de conifères seulement lorsque la pousse apicale s'est allongée au-delà des verticilles des aiguilles. Ceci survient habituellement dans les 6 semaines suivant l'émergence des semis de conifères, mais une attention particulière doit être prise s'il y a du temps frais après l'émergence afin de s'assurer que les semis ont atteint leur stade de croissance avant l'application d'herbicide.

Deux applications ou plus en postlevée peuvent être nécessaires pour une suppression des mauvaises herbes tout au long de la saison, mais ne pas appliquer plus de 4,0 litres de l'herbicide Goal 2 XL dans une année civile. Puisque l'herbicide Goal 2XL ne supprime que les semis de mauvaises herbes allant jusqu'au stade de 4 feuilles, il est possible qu'il faille désherber les planches avant l'application pour obtenir une suppression optimale.

MOMENT ET MÉTHODE D'APPLICATION SUR DES CONIFÈRES ÉTABLIS ET TRANSPLANTÉS

On peut appliquer l'herbicide Goal 2XL en postlevée ou après avoir transplanté sur le dessus des conifères pour assurer une suppression des mauvaises herbes en postlevée et en prélevée. Effectuer les applications de l'herbicide Goal 2XL avant le débourrement ou après l'aoûtage, environ six semaines après le débourrement. Une brûlure des aiguilles temporaire peut survenir. On peut traiter directement les conifères après la transplantation de la planche de semis en autant que le débourrement ne soit pas survenu.

Deux applications ou plus en postlevée peuvent être nécessaires pour une suppression des mauvaises herbes tout au long de la saison, mais ne pas appliquer plus de 4,0 litres de l'herbicide Goal 2 XL dans une année civile. Puisque l'herbicide Goal 2XL ne supprime que les semis de mauvaises herbes allant jusqu'au stade de 4 feuilles, il est possible qu'il faille désherber les planches avant l'application pour obtenir une suppression optimale.

CONIFÈRES – RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS D'USAGE SPÉCIFIQUES

PAS POUR LE DÉGAGEMENT DE CONIFÈRES DANS DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA FORÊT OU POUR DES APPLICATIONS DE RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT.

Ne pas appliquer en prélevée sur des semis ensemencés en pleine surface.

N'appliquer l'herbicide Goal 2XL que sur des conifères en santé. De graves lésions peuvent survenir si l'on applique l'herbicide Goal 2XL sur des conifères qui souffrent de stress causé par un excès de fertilisants ou de sel dans le sol, d'autres pesticides, une destruction par l'hiver, le gel, la sécheresse, une inondation, des nématodes, des maladies ou des insectes.

SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS EN MOTTES (PETIT CONTENANT)

Les semis de conifères cultivés en mottes (petits contenants de moins de 500 mL) peuvent être traités avec l'herbicide Goal 2XL, mais ils sont plus sensibles que les conifères cultivés au champ. Prendre les précautions qui suivent devrait éviter de graves lésions, quoique qu'une brûlure des aiguilles temporaire peut survenir.

Ne pas appliquer en prélevée.

Il faut prendre des précautions avec des semis nouvellement germés. Appliquer le taux recommandé de l'herbicide Goal 2XL sur les semis de conifères seulement lorsque la pousse apicale s'est allongée au-delà des verticilles des aiguilles. Ceci survient habituellement dans les 6 semaines suivant l'émergence des semis de conifères.

Pour effectuer une application en postlevée sur de nouveaux semis, ne traiter que lorsqu'on a sorti les plants à l'extérieur.

Les traitements dormants à des taux allant jusqu'à 2,0 litres de l'herbicide Goal 2XL par hectare traité sont tolérés sans lésion majeure chez les espèces indiquées. Les applications tard à l'automne sont mieux tolérées que les traitements dormants tôt au printemps.

Ne pas appliquer dans le premier mois après avoir recouvert les plants pour l'hiver. Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL dans les serres ou d'autres structures couvertes.

On peut appliquer l'herbicide Goal 2XL sur des mottes (petits contenants de moins de 500 mL) d'espèces de conifères suivantes :

Espèces de conifères (petits contenants)

Douglas taxifolié
Mélèze laricin (tamarac)
Pin blanc
Pin gris
Pin rouge
Épinette noire
Épinette de Norvège
Épinette rouge
Épinette blanche

Les espèces non indiquées ici (pin tordu latifolié, pin sylvestre, épinette du Colorado) n'ont pas été complètement testées dans de petits contenants ; il faut donc établir la tolérance avant utilisation. Les conifères cultivés à l'extérieur dans des contenants standards (500 mL ou plus) réagissent comme des conifères transplantés et l'on peut suivre les recommandations de l'étiquette relatives aux espèces transplantées à des stades de croissance similaire (voir la section précédente). Ne pas appliquer dans le premier mois après avoir recouvert les plants pour l'hiver. Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL dans les serres ou d'autres structures couvertes.

MODE D'EMPLOI - BROCOLI/CHOU/CHOU-FLEUR

Pour l'application en prétransplantation visant la suppression en prélevée d'amarante à racine rouge et de pourpier potager et la répression de la renouée persicaire et de la morelle noire de l'Est.

Les applications doivent être effectuées après avoir terminé la préparation du sol mais avant de transplanter le brocoli, le chou ou le chou-fleur. Transplanter en prenant soin de déranger le sol le moins possible. Ne pas déranger les surfaces traitées du sol après la transplantation pour obtenir la meilleure performance possible de l'herbicide Goal 2XL sur les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles sensibles durant la période de suppression souhaitée. Toutefois, le travail du sol après l'émergence des mauvaises herbes favorisera la suppression des mauvaises herbes. Les applications de l'herbicide Goal 2XL effectuées avant la transplantation de brocoli, de chou et de chou-fleur peuvent avoir comme résultat une réponse initiale temporaire des cultures (feuilles bombées ou enroulées). La réponse des cultures peut être rehaussée si leurs feuilles sont en contact direct avec le sol traité. Les cultures dépassent rapidement cette condition pour se développer normalement. Une réponse plus grave des cultures peut survenir si les plants sont soumis à du stress causé par la température, la maladie, le fertilisant, les nématodes, les insectes, les pesticides ou les conditions d'entreposage. L'utilisation de jeunes plants (de moins de 5 semaines), extrêmement succulents ayant poussé dans des contenants de moins de 2,5 centimètres carrés peut augmenter la gravité des dommages aux cultures. L'endurcissement, l'augmentation de l'âge des plants ou de la dimension des contenants diminuera le potentiel et/ou la gravité des dommages aux cultures.

Il est recommandé d'appliquer l'herbicide Goal 2XL à raison de 1,3 à 2,0 litres de produit par hectare en prélevée. Utiliser le taux le plus bas pour la suppression en prélevée des mauvaises herbes sur les sols à texture grossière contenant moins de 1 % de matières organiques. Utiliser le taux le plus élevé pour la suppression en prélevée des mauvaises herbes sur les sols à texture moyenne ou fine ou les sols contenant plus de 1 % de matières organiques. L'application sur de la terre noire (à haute teneur en matières organiques) peut entraîner une suppression ou une répression partielle des mauvaises herbes indiquées. Appliquer au moins 200 litres d'eau par hectare au moyen d'un pulvérisateur terrestre conventionnel. N'effectuer qu'une application terrestre par année. Délai d'attente avant récolte : 60 jours.

La recherche révèle que de graves dommages aux cultures peuvent survenir si on applique l'herbicide Goal 2XL dans un champ ayant été traité avec un herbicide à l'acétanilide tel que le Dual II Magnum® au cours de la saison de croissance en cours. Par conséquent, ce n'est pas recommandé.

Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL en prélevée sur du brocoli, du chou ou du chou-fleur en semencement direct.

Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL en posttransplantation ou en postlevée (sur le feuillage) sur du brocoli, du chou ou du chou-fleur.

MODE D'EMPLOI OIGNONS (BULBES SECS SEULEMENT)

Mode d'application

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes sont petites et que les conditions sont propices à une croissance vigoureuse. Appliquer l'herbicide Goal 2XL à raison de 250-500 millilitres dans au moins 500 litres d'eau par hectare lorsque les oignons ont atteint le stade de deux feuilles vraies. Au besoin, répéter les applications pour supprimer les mauvaises herbes qui germent tardivement. Ne pas appliquer à raison de plus de 2,0 litres par hectare et par an.

Mauvaises herbes supprimées

Pourpier potager, amarante à racine rouge, morelle poilue, renouée liseron, chénopode blanc, chénopode glauque et chénopode hybride.

Instructions pour le mélange

Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation pour obtenir une solution de pulvérisation homogène. L'herbicide Goal 2XL doit être appliqué uniquement par voie terrestre au moyen d'un équipement qui pulvérise au moins 500 litres de mélange par hectare à une pression de 275 kPa. Ne pas ajouter d'huile ni d'agent tensioactif au mélange de pulvérisation. Éviter que la dérive n'atteigne des cultures sensibles.

Périodes d'application

Pour assurer une suppression efficace, appliquer l'herbicide Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes ont de 2 à 4 feuilles et sont en pleine croissance. La première application peut être effectuée lorsque les oignons ont deux vraies feuilles entièrement développées. Il faut parfois plus d'une application pour supprimer les mauvaises herbes à germination tardive. Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL lorsque la culture ou les mauvaises herbes ont subi un excès ou un manque d'humidité, des températures extrêmes ou des blessures consécutives à des applications antérieures d'herbicide. Ne pas appliquer à moins de 56 jours de la récolte.

Tolérance des cultures

L'herbicide Goal 2XL peut occasionner des altérations nécrotiques, la torsion ou l'enroulement des plants d'oignons. Ces altérations seront plus graves si les applications sont effectuées pendant des périodes de stress et/ou avant le plein développement de deux vraies feuilles. Utiliser uniquement sur les oignons à bulbe sec.

MODE D'EMPLOI – ÉCHALOTES BULBES SECS

Appliquer l'herbicide Goal 2XL à raison de 250-500 millilitres dans au moins 500 litres d'eau par hectare après les échalotes ont deux feuilles complètes. Pour obtenir de meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent être au stade de deux à quatre feuilles et en croissance active. Utiliser la dose inférieure à la deuxième étape de feuilles de la culture. Au besoin, répéter les applications pour supprimer les mauvaises herbes qui germent tardivement. Intervalle retraitement est un minimum de 7 jours. Ne pas ajouter d'huile ni d'agent tensioactif au mélange de pulvérisation.

Mauvaises herbes supprimées

Pourpier potager, amarante à racine rouge, morelle poilue, renouée liseron, chénopode blanc, chénopode glauque et chénopode hybride.

Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL lorsque la culture ou les mauvaises herbes ont subi un excès ou un manque d'humidité, des températures extrêmes ou des blessures consécutives à des applications antérieures d'herbicide. L'herbicide Goal 2XL peut occasionner des altérations nécrotiques, la torsion ou l'enroulement des échalote culture. Ces altérations seront plus graves si les applications sont effectuées pendant des périodes de stress et/ou avant le plein développement de deux vraies feuilles. Certains types d'échalotes sont plus sensibles aux dommages dus aux herbicides. Idéalement appliquer après deux ou plusieurs jours de soleil pour réduire toute blessure potentielle des cultures.

Ne pas appliquer plus de 2 litres au total pour l'année. Ne pas appliquer à moins de 56 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI – ESPÈCES POPULUS (PEUPLIERS ET TREMBLES)

Pour les plantations nouvelles et établies d'espèces *Populus* (peupliers et trembles) et de leurs hybrides, y compris les cultures intensives à courte rotation.

N'appliquer l'herbicide Goal 2XL que sur des plantes dormantes et en santé. Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL sur des plantes affaiblies ou soumises à du stress causé par un excès de fertilisant ou les sels du sol, la maladie, les nématodes, le gel, le vent, la sécheresse, l'inondation, les pesticides appliqués auparavant, les insectes ou la destruction par l'hiver car de graves dommages peuvent survenir. N'effectuer qu'une application par année, avec un pulvérisateur à pression faible avec embout aplati. Ne pas appliquer plus de 7 litres par hectare traité par saison de croissance.

L'herbicide Goal 2XL constitue un herbicide efficace pour la suppression en prélevée ou en postlevée de certaines mauvaises herbes à feuilles larges. On peut effectuer les applications après la transplantation, ou sur des arbres établis. Il faut effectuer les applications sur des plantes dormantes, avant le débourrement, pour éviter de possibles dommages. Les applications effectuées après le débourrement ou sur des plantes non dormantes peuvent entraîner des dommages et ne sont pas recommandées. Se référer au tableau ci-dessous pour des détails spécifiques sur le moment et le taux d'application et sur les mauvaises herbes supprimées.

On peut appliquer l'herbicide Goal 2XL en pulvérisation générale ou directement à la base de la plante. Lorsqu'on pulvérise une seule bande dans un rang de plantes (dans le cas de cultivation entre les lignes), réduire le taux selon la formule suivante :

Largeur de la bande

----- X taux en nappe = Quantité nécessaire de l'herbicide Goal 2XL par hectare

Largeur de rang

Taux d'application (relatif aux mauvaises herbes)	Taux d'application	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
Prélevée	7 L/ha	crépis des toits, persicaire pâle, bourse-à-pasteur, tabouret des champs	Appliquer sur des plantes <i>Populus</i> dormantes, avant le débourrement, et avant l'émergence des mauvaises herbes
Postlevée	0,5 L/ha	pourpier potager, amarante à racine rouge, morelle poilue, renouée liseron, chénopode blanc, chénopode glauque, chénopode simple	Appliquer sur des plantes <i>Populus</i> dormantes, avant le débourrement, lorsque les mauvaises herbes sont petites (stade de 2-4 feuilles) et en croissance active
	1 L/ha	mauvaises herbes supprimées avec 0,5 L/ha plus : violette des champs, oxalide	

ZONES TAMPONS

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point de pulvérisation directe du produit et la lisière de l'habitat vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les grands pâturages libres et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection d'un :			
		Habitat aquatique d'une profondeur de:			Habitat terrestre
		< 1 m	1-3 m	> 3 m	
pulvérisateur agricole	fraises	10	4	2	7
	conifères	35	15	5	25
	brocoli, chou, chou-fleur	20	5	3	15
	peupliers et trembles (cultures intensives à courte rotation)	55	20	10	35
	Bulbes d'oignons secs Bulbes échalotes secs	20	5	3	15
	framboises (Colombie-Britannique seulement) [†]	1	1	1	1
Pulvérisateur agricole (grosse)	Bleuets en corymbe	10	4	2	5

[†] La pulvérisation sur les cultures de framboises est autorisée uniquement lorsque les vents soufflent à 8 km/h ou moins.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Se référer à l'étiquette principale de l'herbicide Goal 2XL pour des détails additionnels, des directives et les restrictions avant utilisation.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

©Marque de commerce de Syngenta Crop Protection Inc.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Goal 2XL, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Goal 2XL et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Goal 2XL ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

011117

TM